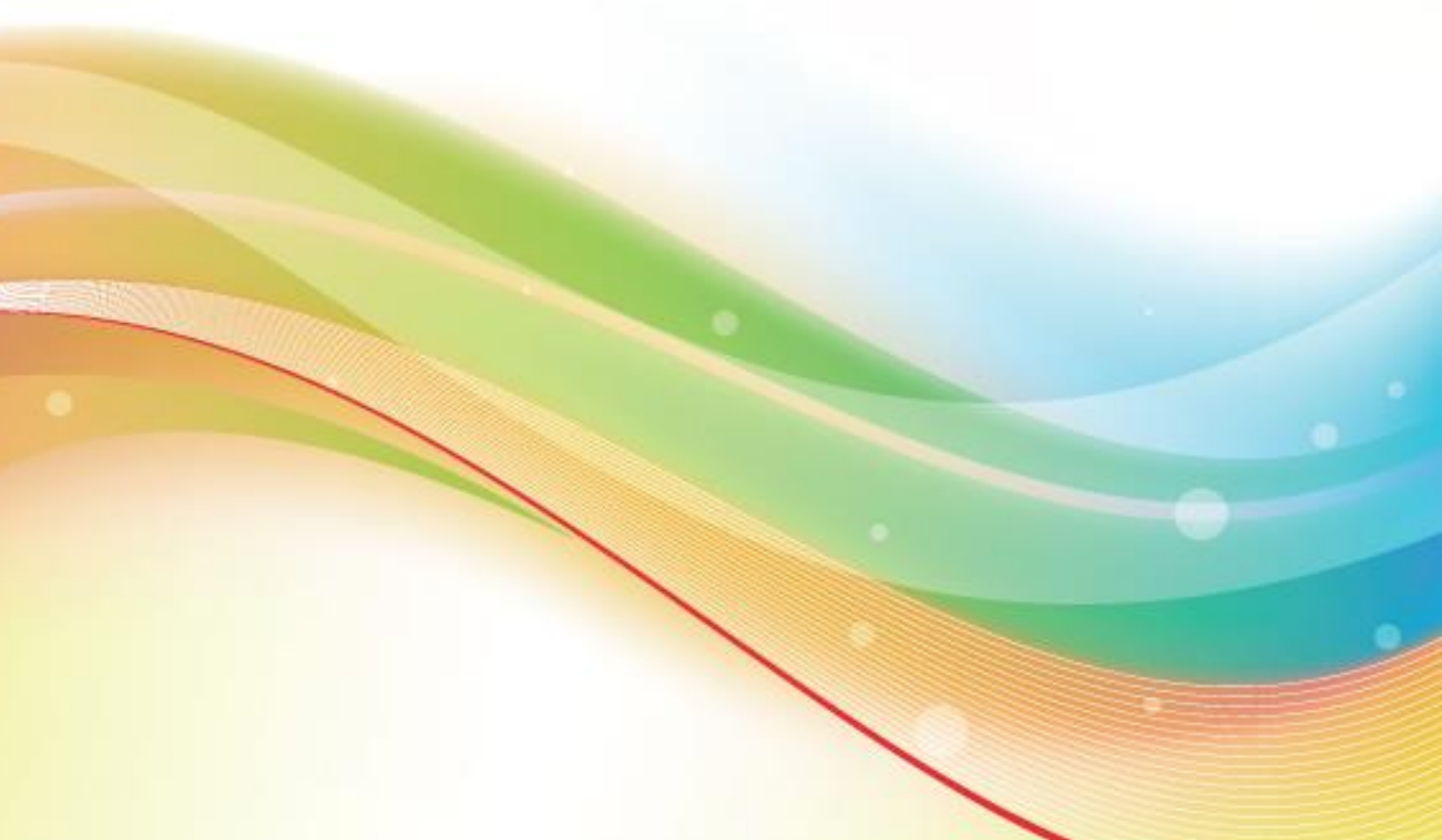




Mouvement québécois  
des vacances familiales

# Guide d'adhésion



## Contenu

---

1. <u>Le Mouvement québécois des vacances familiales</u> .....	2
1.1 Notre mission .....	2
1.2 Nos objectifs .....	2
1.3 Nos valeurs .....	2
2. <u>Catégories de membres</u> .....	3
3. <u>Membre actif</u> .....	3
3.1 Critères d'admissibilité du membre actif .....	3
3.2 Droits du membre actif .....	4
3.3 Devoirs du membre actif .....	4
3.4 Cotisation .....	5
3.5 Liste des documents à fournir .....	5
3.6 Règlements généraux .....	5
3.7 Formulaire d'adhésion .....	5
4. <u>Membre partenaire</u> .....	6
4.1 Critères d'admissibilité du membre actif .....	6
4.2 Droits du membre actif .....	6
4.3 Devoirs du membre actif .....	6
4.4 Cotisation .....	7
4.5 Liste des documents à fournir .....	7
4.6 Règlements généraux .....	7
4.7 Formulaire d'adhésion .....	7
5. <u>Membre associé</u> .....	8
5.1 Caractéristiques du membre associé .....	8
5.2 Cotisation .....	8
5.3 Règlements généraux .....	8
5.4 Formulaire d'adhésion .....	8
6. <u>Services aux membres</u> .....	9
6.1 Représentation .....	9
6.2 Formation .....	9
6.3 Rencontres collectives .....	9
6.4 Promotion .....	9
6.5 Assurance des administrateurs et dirigeants .....	10
6.6 Programmes de soutien .....	10
6.6.1 Programme d'accréditation du MQVF .....	10
6.6.2 Programme vacances familiales accessibles (PVFA) .....	10
6.6.3 Guide d'organisation d'un départ collectif en vacances familiales	10
6.7. Autres services .....	10
7. <u>Partenariat</u> .....	11

# 1. LE MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES VACANCES FAMILIALES

---

Enregistré comme organisme de bienfaisance, le Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF) regroupe des organismes qui œuvrent à rendre accessibles les loisirs et les vacances à toutes les familles du Québec.

## 1.1 Notre mission

Depuis sa fondation en 1982, le Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF) poursuit la mission de défendre et promouvoir l'accès aux vacances ainsi que la prise en charge de leur projet de vacances par les familles, en particulier les familles à moyen et faible revenu. Une approche basée sur l'action communautaire.

## 1.2 Nos objectifs

- Développer et promouvoir l'accessibilité à des vacances familiales, au tourisme social et aux loisirs communautaires pour toutes les familles, en particulier pour les familles à faible revenu.
- Regrouper les centres de vacances, les organismes familiaux et tout autre organisme ou entreprise intervenant dans le secteur des vacances familiales.
- Développer des programmes et des politiques particulières favorisant l'accessibilité des vacances familiales pour les familles défavorisées.
- Développer et protéger des centres de vacances accessibles aux familles du Québec.
- Promouvoir l'action communautaire autonome, l'éducation populaire, l'économie sociale et la participation citoyenne.
- Offrir à ses membres des services de représentation, formation, information, animation, recherche, appui technique, services administratifs et collectifs, etc.

## 1.3 Nos valeurs

- **Le bien-être familial pour tous** : le droit aux vacances familiales pour toutes les familles, l'épanouissement individuel et familial, le ressourcement, la qualité de vie, les rencontres avec d'autres familles, l'intégration sociale, le tourisme social, le loisir familial.
- **L'action communautaire et l'éducation populaire** : l'engagement volontaire pour un changement social, la prise de conscience et la promotion du patrimoine collectif, le respect de l'individu et de la collectivité, la participation citoyenne, le partage, l'entraide.
- **Le soutien à la communauté, le développement local et l'économie sociale** : préserver et développer les centres de vacances familiales, le tourisme social et familial, la mise en commun des expertises et la synergie des initiatives.

## 2. CATÉGORIES DE MEMBRES

---

Le Mouvement québécois des vacances familiales comprend trois types de membres, soit : **Membre actif**, **Membre partenaire** et **Membre associé**. Ces catégories comprennent différentes classes et des critères ont été déterminés pour chacune.

## 3. MEMBRE ACTIF

---

- a) **Les groupes communautaires familiaux** - Organisme d'action communautaire qui organise un départ en vacances collectives familiales dans l'un des centres de vacances membre du Mouvement.
- b) **Les centres de vacances familiales** - Organisme sans but lucratif, d'action communautaire et/ou d'économie sociale opérant un centre de vacances offrant, minimalement en période estivale, des séjours familiaux.
- c) **Membre individuel et/ou coopté** - Personne physique voulant participer activement à la réalisation de la mission de la corporation et à qui le Conseil d'administration a accordé ce statut.

Tout membre actif de la catégorie a), b) ou c) doit compléter et transmettre sa demande d'adhésion et acquitter le montant de cotisation, celle-ci doit être acceptée à ce titre par le conseil d'administration avant son entrée en vigueur.

### 3.1 Critères d'admissibilité du membre actif

- a) Être un organisme à but non lucratif et dont les modalités pour devenir membre sont simples, transparentes et disponibles au public.
- b) Le Conseil d'administration, indépendant du réseau public, est élu en assemblée générale des membres constituée majoritairement de personnes de la communauté ou des usagers.
- c) Entretenir une vie associative et démocratique, en assurant la participation de ses membres aux instances et processus de décisions et qui est libre de déterminer la mission, les orientations, les approches et les pratiques de l'organisme.
- d) Pour les «centres de vacances», obtenir le statut de membre accrédité du Mouvement selon les modalités du «Programme d'accréditation» (voir 6.6.1).
- e) Assurer le maintien d'une propriété collective de ses actifs et s'engager au développement du patrimoine collectif.
- f) Posséder et mettre en pratique une politique de réduction de tarifs pour les familles à faible revenu.
- g) Intervenir dans le secteur des vacances familiales.
- h) Adhérer et promouvoir la mission du Mouvement.
- i) Dans le cas des membres individuels et/ou cooptés, démontrer son engagement moral à respecter et promouvoir la mission de notre corporation.

### 3.2 Droits du membre actif

- a) Être représenté et/ou consulté par le Mouvement sur l'ensemble des dossiers d'intérêt collectif pour les membres.
- b) Participer avec droit de vote aux assemblées générales du Mouvement et aux décisions concernant toutes modifications à la mission et aux règlements généraux de la corporation.
- c) Être représenté au Conseil d'administration du Mouvement, selon les règles édictées par les règlements généraux et participer à l'élection des administrateurs de la corporation.

- d) Participer aux réunions en collectifs et comités de travail mis sur pied par le Mouvement.
- e) Être consulté sur le développement de dossiers.
- f) Profiter des avantages liés à cette catégorie de membre, que le Mouvement aura développé ou obtenu avec ou sans la participation d'autres partenaires.
- g) Participer aux sessions de formation organisées à leur intention par le Mouvement.
- h) Être représenté auprès des instances gouvernementales concernées.
- i) Être représenté dans les lieux de concertation ayant trait à l'action communautaire, l'éducation populaire et l'économie sociale.
- j) Recevoir les publications du Mouvement.
- k) Être inscrit au répertoire et sur le site Internet de la corporation, selon les conditions déterminées par le Conseil d'administration.
- l) Obtenir les informations recueillies par le Mouvement sur les dossiers les concernant.
- m) Seuls les membres de cette catégorie peuvent participer avec droit de vote aux assemblées générales du Mouvement et aux décisions concernant toutes modifications à la mission et aux règlements généraux de la corporation, et siéger au Conseil d'administration du Mouvement, selon les règles édictées par les règlements généraux.

### 3.3 Devoirs du membre actif

- a) Remettre au Mouvement une copie de ses lettres patentes et de ses règlements généraux en vigueur.
- b) Acquitter la cotisation annuelle.
- c) Aviser, dans les délais prescrits, la permanence du Mouvement des modifications concernant les informations utilisées dans les publications et communications du Mouvement.
- d) Transmettre au Mouvement une copie de son rapport annuel d'activités et son rapport financier annuel vérifié.
- e) Démontrer, sur demande, l'existence d'une vie démocratique au sein de son organisme selon les critères de l'action communautaire ou de l'économie sociale et déposer une copie de ses modalités de membership.
- f) Remettre annuellement au Mouvement les coordonnées de ses administrateurs et dirigeants.
- g) Déposer au Mouvement sa politique de réduction de tarifs pour les familles à faible revenu.
- h) Acquitter annuellement sa cotisation et les frais de publication dans le répertoire.
- i) Faire parvenir dans les délais requis les documents nécessaires à la réalisation des dossiers communs.
- j) Le membre actif centre de vacances s'engage à respecter les normes de certification concernant l'accréditation du MQVF et à fournir ou présenter tout document ou information (permis, rapport, pièce justificative, etc.) permettant de vérifier la conformité aux règles de cette accréditation.

### 3.4 Cotisation

La cotisation des membres est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Membre actif	Coût
<b>a) Groupe communautaire familial</b>	<b>147 \$</b>
<b>b) Centre de vacances familiales</b>	<b>840 \$</b>
<b>c) Membre individuel et/ou coopté</b>	<b>50 \$</b>

### 3.5 Liste des documents à fournir

Documents	Première adhésion	Renouvellement
Lettres patentes (s'il y a lieu)	X	
Règlements généraux (s'il y a lieu)	X	
Rapport d'activités	X	
Politique de réduction de tarifs pour familles à faible revenu (s'il y a lieu)	X	
Liste des membres du conseil d'administration avec coordonnées électroniques	X	X
États financiers	X	X
Résolution de votre conseil d'administration attestant votre demande d'adhésion	X	

### 3.6 Règlements généraux

Vous pouvez consulter les règlements généraux de la corporation pour obtenir de plus amples informations [en cliquant ici](#).

### 3.7 Formulaire d'adhésion

[Télécharger le formulaire - MEMBRE ACTIF](#)

## 4. MEMBRE PARTENAIRE

- Entreprise, compagnie privée et organisme** ayant un statut de société par actions possédant et opérant, minimalement en période estivale, un centre de vacances familiales.
- Association et organisme à but non lucratif**, ne répondant pas aux critères de l'action communautaire ou de l'économie sociale, possédant et opérant, minimalement en période estivale, un centre de vacances familiales.

### 4.1 Critères d'admissibilité du membre partenaire

- Être un organisme à but non lucratif ou une société privée ou une coopérative ayant un statut de société par actions ou ne répondant pas aux critères de l'action communautaire ou de l'économie sociale à but non lucratif.
- Posséder et opérer un site d'accueil et d'hébergement pour les vacances familiales.
- Intervenir dans le secteur des vacances familiales.
- Adhérer à la mission du Mouvement.
- Pour les «centres de vacances», obtenir le statut de membre accrédité du Mouvement selon les modalités du «Programme d'accréditation» (voir 6.6.1).

### 4.2 Droits du membre partenaire

- Être représenté et/ou consulté par le Mouvement sur des dossiers d'intérêt collectif qui concernent les membres de cette catégorie.
- Participer sans droit de vote aux assemblées générales du Mouvement.

- c) Participer aux réunions en collectifs et comités de travail mis sur pied par le Mouvement.
- d) Profiter des avantages liés à cette catégorie de membre, que le Mouvement aura développé ou obtenu avec ou sans la participation d'autres partenaires.
- e) Participer aux sessions de formation organisées à leur intention par le Mouvement.
- f) Obtenir l'assistance du Mouvement pour la réalisation de dossiers d'intérêt collectif aux membres de cette catégorie.
- g) Recevoir les publications du Mouvement.
- h) Être inscrit au répertoire et sur le site Internet de la corporation, selon les conditions déterminées par le Conseil d'administration.
- i) Obtenir les informations recueillies par le Mouvement sur les dossiers les concernant.

### 4.3 Devoirs du membre partenaire

- a) Remettre au Mouvement une copie de ses lettres patentes.
- b) Acquitter la cotisation annuelle.
- c) Aviser, dans les délais prescrits, la permanence du Mouvement des modifications concernant les informations utilisées dans les publications et communications du Mouvement.
- d) Transmettre au Mouvement la liste et les coordonnées de ses principaux administrateurs et dirigeants.
- e) Déposer au Mouvement sa politique de réduction de tarifs pour les familles à faible revenu, s'il y a lieu.
- f) Acquitter annuellement sa cotisation et les frais de publication dans le répertoire.
- g) Faire parvenir dans les délais requis les documents nécessaires à la réalisation des dossiers communs.
- h) Le membre partenaire centre de vacances s'engage à respecter les normes de certification concernant l'accréditation du MQVF et à fournir ou présenter tout document ou information (permis, rapport, pièce justificative, etc.) permettant de vérifier la conformité aux règles de cette accréditation.

### 4.4 Cotisation

La cotisation du membre partenaire est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Membre partenaire	Coût
<b>a) Entreprise, compagnie privée et société par actions</b>	<b>945 \$</b>
<b>b) Association et organisme à but non lucratif</b>	<b>945 \$</b>

### 4.5 Liste des documents à fournir

Documents	Première adhésion	Renouvellement
<b>Lettres patentes (s'il y a lieu)</b>	<b>X</b>	
<b>Rapport d'activités</b>	<b>X</b>	
<b>Politique de réduction de tarifs pour familles à faible revenu (s'il y a lieu)</b>	<b>X</b>	
<b>Liste des membres du conseil d'administration avec coordonnées électroniques</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Résolution de votre conseil d'administration attestant votre demande d'adhésion</b>	<b>X</b>	

## 4.6 Règlements généraux

Vous pouvez consulter les règlements généraux de la corporation pour obtenir de plus amples informations [en cliquant ici](#).

## 4.7 Formulaire d'adhésion

[Télécharger le formulaire MEMBRE PARTENAIRE](#)

# 5. MEMBRE ASSOCIÉ

- a) **Membre affilié** - Toute entreprise, corporation ou association de secteur public ou privé qui obtiendrait ce statut du Conseil d'administration pour lui permettre sa collaboration à la réalisation de certains objectifs de la corporation et qui voudrait associer leur nom à celui de notre corporation.
- b) **Membre honoraire** - Personne physique ou morale qui a mérité cette nomination, par le Conseil d'administration, en raison des services rendus au Mouvement.

## 5.1 Caractéristiques du membre associé

- a) Adhérer à la mission du Mouvement.
- b) Les membres associés sont admis par le Conseil d'administration, et leur statut est confirmé par les Membres actifs réunis en assemblée générale.
- c) Participer aux réunions en collectifs et comités de travail mis sur pied par le Mouvement.
- d) Recevoir les publications du Mouvement.
- e) Acquitter la cotisation annuelle.
- f) Les membres honoraires, personne physique ou morale, n'ont pas droit de vote et ne peuvent être élus au Conseil d'administration.

## 5.2 Cotisation

La cotisation du membre associé est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Membre associé	Coût
a) Membre affilié	142 \$
b) Membre honoraire	0 \$

## 5.3 Liste des documents à fournir

Documents	Première adhésion	Renouvellement
Lettres patentes (s'il y a lieu)	X	
Liste des membres du conseil d'administration avec coordonnées électroniques	X	X
Résolution de votre conseil d'administration attestant votre demande d'adhésion	X	



## 5.4 Règlements généraux

Vous pouvez consulter les règlements généraux de la corporation pour obtenir de plus amples informations [en cliquant ici](#).

## 5.5 Formulaire d'adhésion

[Télécharger le formulaire MEMBRE ASSOCIÉ](#)

# 6. SERVICES AUX MEMBRES

---

Beaucoup plus qu'un organisme de représentation et de défense du droit aux vacances, le Mouvement québécois des vacances familiales est aussi un centre de services, de promotion et de développement.

## 6.1 Représentation

Cet aspect permet au Mouvement de promouvoir la mission et défendre les intérêts non seulement de ses membres, mais également ceux du droit aux vacances pour les familles à revenu modeste.

## 6.2 Formation

Cet aspect demeure toujours un secteur important de l'activité du Mouvement qui permet aux bénévoles et au personnel des centres de vacances et des groupes familiaux membres d'augmenter leurs compétences en participant à des sessions sur des sujets variés comme des notions sur le processus démocratique des OBNL, l'animation de réunions, les médias sociaux, le service à la clientèle, les normes gouvernementales liées à la gestion des centres de vacances, etc.

En tant que membre du Conseil québécois du loisir, le MQVF a participé au développement du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA). Cette formation est offerte aux membres du Mouvement depuis plusieurs années et englobe des notions sur le monde du loisir, la connaissance des enfants et des adolescents (dont les saines habitudes de vie et le développement psychomoteur), les techniques d'animation, l'intégrité, l'éthique et la sécurité.

## 6.3 Rencontres collectives

Ces rencontres permettent aux organismes membres d'échanger sur diverses problématiques qui leur sont communes et de soumettre leurs considérations en égard à un ensemble de dossiers menés par le Mouvement. Ces échanges collectifs d'informations favorisent le développement des pratiques des groupes membres.

## 6.4 Promotion

Le Mouvement vise à faire connaître ce réseau unique qui permet aux familles québécoises de prendre de véritables vacances près de la nature à moindre coût, et aussi le droit aux vacances et aux loisirs pour tous.

Pour ce faire, à chaque année le Mouvement publie le Répertoire des centres de vacances familiales. Cette publication comprend les informations détaillées sur les caractéristiques de chacun des centres de vacances membres ainsi que les coordonnées des groupes communautaires familiaux qui organisent des départs collectifs en vacances.

Le site Internet du MQVF ([www.vacancesfamiliales.qc.ca](http://www.vacancesfamiliales.qc.ca)) est aussi une vitrine dédiée à la promotion du réseau au service de vacances familiales.

En outre, le Mouvement participe annuellement à des émissions télévisuelles et radiophoniques et à la publication de plusieurs articles dans des journaux, des revues spécialisées et des blogues web, sur les possibilités qu'offre ce réseau unique de ressources vacances.

Au cours des dernières années, le MQVF a diversifié les actions de promotion de l'organisme, en assurant une présence sur les médias sociaux et en diffusant des capsules vidéo avec des témoignages des vacanciers, des questionnaires des centres, des bénévoles et des animateurs.

## **6.5 Assurance des administrateurs et dirigeants**

Tous les membres OBNL du Mouvement peuvent profiter d'une couverture « d'assurance des administrateurs et dirigeants », et ce gratuitement, grâce à une contribution financière de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui est accordée à l'ensemble des organismes nationaux de sport et de loisir (et à leurs membres) par le biais du Regroupement Loisir Sport Québec (RLSQ) dont le MQVF est membre.

## **6.6 PROGRAMMES DE SOUTIEN**

### **6.6.1 Programme d'accréditation du MQVF**

Le programme d'accréditation mis en œuvre ces dernières années par le MQVF vise à établir des normes minimales et des règles obligatoires permettant de vérifier que chaque centre de vacances soit en mesure d'offrir le service annoncé en ce qui concerne l'administration, la programmation des activités, les équipements de loisir, le personnel d'animation, la sécurité des vacanciers et le respect des normes et des lois gouvernementales.

Tout au long du processus menant à l'accréditation, le MQVF souhaite avant tout offrir un soutien aux centres de vacances afin que ceux-ci puissent atteindre les exigences reliées aux normes d'accréditation. La visite d'accréditation se fait obligatoirement aux deux ans.

### **6.6.2 Programme vacances familiales accessibles (PVFA)**

Il s'agit pour le Mouvement d'amasser et gérer des fonds destinés aux groupes communautaires familiaux membres qui organisent des départs collectifs en vacances. Les fonds recueillis contribuent à couvrir une partie des dépenses encourues dans l'organisation d'un départ collectif dans un centre de vacances familiales.

### **6.6.3 Guide pour l'organisation d'un départ collectif en vacances familiales**

Cet outil est un guide d'accompagnement à l'intention des groupes communautaires familiaux qui organisent un premier départ collectif en vacances familiales et des centres de vacances qui les accueillent. Ce document est disponible sur le site internet du Mouvement ou sur demande.

## 6.7 AUTRES SERVICES

Par ce volet, le Mouvement offre un support concernant différentes demandes des membres selon leurs besoins en recherche ou en information (lois gouvernementales, reconnaissance d'organisme de bienfaisance, fonctionnement démocratique des organismes, incorporation, etc.).

Le MQVF offre aussi à ses membres des services complémentaires comme les conseils juridiques, le graphisme, l'imprimerie et la possibilité de louer des salles, à prix modique, pour la tenue de réunions.

## 7. PARTENARIAT

---

Au fil des ans, le MQVF a tissé des liens avec des partenaires qui œuvrent principalement dans le domaine de la famille, du tourisme social, du loisir et de l'action communautaire. À travers ces partenariats, le Mouvement réussit non seulement à défendre les intérêts de ses membres mais surtout à positionner le loisir et l'accessibilité aux vacances pour les familles à revenu modeste comme des enjeux sociaux importants.